



j'ais demande le divorce et me menace

Par **s42**, le **22/01/2011** à **11:32**

bonjrs!!!

voila il y a 1 mois j'ais de nouveau été battue par mon marie devant ma fille de 21 mois. suite a sa j'ais auser appeler la police, qui sont venu 20 min plu tard, je suis aller a l'hospital faire un certifica medicale puis porter plainte...

au jours d'aujourd'hui il n'habite plus dans notre domicile conjugale, mais, commence a me menacer qu'il va revenir car le bail de l'appartement est encore a sont nom qu'il est dans sont droit... il m'arcele au telephone me laisse des appel en absence et des msg vocaux parcqu'il veut voir la petite... hors mon marie n'etait pas seulement violant mais, est aussi un éroinoman(toxikoman), il avait entamé en juillet 2010 un traitement de substitution suite a une 1ere tentative de divorce de ma part mais a contre coeur et voulais deja l'arreter en novembre 2010.... aujourd'hui j'ai des prise de sang qui ateste de son etat de dependance a leroine a la methadone et au canbise puis j'ai aussi des video de lui completement defoncer a piquer du nez en etant debout... tous ce que je veux c'est proteger ma fille de lui et de son monde car c'est gens la snt tres dangeureux il a deja attraper les cheveux de notre fille parcqu'elle lenervais mais sa je ne peut pas le prouver.

ma questions c'est: qu'est ce que je peut faire pour proteger ma fille de lui qui est completement inapte a s'en occuper ne serais ce que 2h ts seul? et comment j epeut faire pour me proteger moi et ma fille si il ce pointe deavnt ma porte car j'ai constament une boule au ventre?

Par **Domil**, le **22/01/2011** à **12:06**

Il est parti, donc ce n'est plus son domicile même s'il est encore sur le bail. En aucun cas, vous ne devez le laisser entrer.

Vous changez les barillets des serrures, prenez tous les abonnements (gaz, électricité, eau etc.) à votre nom et quand vous recevez du courrier pour lui, vous le remettez dans la boite aux lettres à la poste avec la mention NPAI

Vous avisez le bailleur, par LRAR, de l'abandon de domicile de votre mari, et qu'en tant qu'épouse vous reprenez le bail à votre nom seul, conformément à la loi.

Vous avisez la CAF de votre changement de situation et veillez à ce que l'aide au logement et autres prestations vous soient versées.

Vous prenez un avocat pour divorcer et vous ne retirez pas votre plainte.

Par **Layna**, le **22/01/2011 à 12:23**

Fournissez toutes les preuves de sa toxicomanie afin que le juge en tienne compte. Le JAF prendra ainsi les mesures nécessaires pour protéger votre fille.

Par **Domil**, le **22/01/2011 à 12:57**

Elle divorce, elle a un avocat, donc voir ça avec l'avocat

Par **s42**, le **22/01/2011 à 13:13**

merci de vos conseils je n'est tjrs pas eu le tmps de prendre les factures a mon nom car mes aides niveau caf et niveau assedic vienne tous juste de ce debloquer donc je commence ts juste a payer les factures accumulées...

effectivement je vais bientôt voir mon avocat grace a l'assistante social qui lui a fait part des arcellemnts; cr celui si ne voulais pas me recevoir tant que laide juridictionnel n'était pas accordé... alors j'aimerais savoir si ma fille va etre mis en securiter cr je sai qu'il va avancer le fait qu'il ce traite et qu'il est chez ces parents alors que je sai qu'il craque. est ce que des surveillance evc prise de sang vont lui etre demander et si c'est le cas va t-il etre prevenu de ces prise de sang cr il a s'il connai les dattes il va pas prendre de drogue(eroine ou cocaine) pour que la prise de sang soit propre

Par **s42**, le **22/01/2011 à 13:16**

de plus je souhaite demander a ce qu'il la voit seulemnt accompagner d'une personne neutre genre assitante social ou educateur ds un lieu neutre cr ma fille est sufisament perturber

Par **Layna**, le **22/01/2011 à 13:19**

Ce genre de drogue se voit très longtemps dans le sang et vu la forte dépendance, je doute fort que monsieur reste plusieurs mois sans prendre de drogue aussi violente que l'héroïne pendant des mois pour que la prise de sang soit propre.

Par **Layna**, le **22/01/2011 à 13:22**

C'est certainement ce que votre avocat va conseiller, qu'il voit sa fille dans un milieu neutre mais il est certain qu'il n'aura pas un week end sur deux et moitié des vacances, vu la situation.

Par **s42**, le **22/01/2011** à **13:42**

ah je vous jure vous savez pas comme sa me rassure d'entendre que si jamais il est autoriser a la voir qu'ils seront encadrer de personne competentes par conttre vs dites que cela ce voit longtemps dans le sang mais ns le centre de toxicologie ou je lenmener ne ns avais pas dit sa et s'il prend de la methadonne a la place ?

Par **s42**, le **22/01/2011** à **13:48**

jai bcp de questions qui c ebouscule dans ma tête l'jengoise a chaque coup de fil a chaque msg jai peur de sortir et mm detre chez moi je ferme les volets en pleins jours parfois par peur qu'il vienne et que sa tromatise ma fille et kil me tape et la prenne et parte avc elle

Par **Layna**, le **22/01/2011** à **13:55**

C'est détectable dans les cheveux pendant 90 jours pour l'héroïne, plusieurs années pour la cocaïne et le cannabis. Dans les urines 2 à 3 jours pour l'héroïne, 5 à 9 jours pour la cocaïne et 1 jour pour le cannabis si consommation isolée et jusqu'à 60 jours si conso régulière. Effectivement dans le sang, je viens de vérifier, ce n'est seulement que de quelques heures à 2 jours.

Par **Layna**, le **22/01/2011** à **13:59**

Suivez les conseils de Domil un peu plus haut. S'il vient vous menacer ou faire un scandale devant votre porte, faites intervenir la police.

Par **s42**, le **22/01/2011** à **14:38**

je ferait intervenir la police ok...
mai lui deja me dit qu'il va venir avec la police, alors, qu'est ce que je fai? je part je lui laisse tous qu'il me dévalise tous, alors qu'il a deja tous recuperé ces affaire...
deplus jai peur que la justice ne me defende po sufisament cr le jours quil ma taper, encore, la police ma dit qu'il allai, aller en garde a vue alors qu'il n y a pas ete...
et plus tard un autres na pas voulu prende ma plainte et ma fait une main courante.... alors que la juriste ma dit que je doit porter plainte pour harcèlement...
et par rapport aux surveillances il va manipuler ts le monde avc les prises de sang cr il sait y faire et surtout, si, il recoit une datte a l'avance c'est trop facile...

et pour lapartement vous penser vraiment qu'un simple courier recomender, a loffice du logement sufira a reprendre le bail a mon seul nom sans qu'il ne fasse de courier de

desistement vue qu'on est encore marier?

puis qu'est ce qu'il ce passera si c'est parent demande aussi la garde de ma fille cr il veulent la voir sachant que sa mere et sous antidepresseur, que chez c'est salle, qu'il y a deux gros chiens et qu mon marie vie chez eux????

Par **Layna**, le **22/01/2011 à 15:06**

Déjà il faut faire une main courante pour déclarer qu'il a quitté le domicile conjugal de façon à ce qu'il ne puisse pas dire que vous l'avez mis dehors.

Je sais bien que la police ne prends pas facilement les plaintes dans les histoires de litiges entre époux mais il faut faire des mains courantes à chaque incident et c'est l'accumulation de ces mains courantes qui à termes pourra déboucher sur une plainte.

Je sais bien que la police dit toujours qu'il faut que les menaces soit réitérées pour déposer plainte et le seul moyen de démontrer qu'elle le sont, c'est de déposer des mains courantes.

Pour l'appartement, un courrier avec la copie de la main courante qui dit que monsieur a quitté le domicile devrait en principe suffire.

Par **s42**, le **22/01/2011 à 15:11**

je n'est pas de mains courante come quoi il a quitter le domicile puisque ce jours la il est partie avc la police et que jai deposer plainte.... par la suite vue quil marcelai jai suivi les conseil de mon A-S et je suis allai dnc faire une main courante parcqu'il me disai des menaces....

puis c'est parents vont demander a prendre la petite a la voir alors que chez eux ds un premier tmps il y vie mon marie puis sa mere et sous cachet antideprseeur il y a 2 gros chiens et qu'il y a un manke total d'hygiene c vraiment tres salle mais comme je vous dit le menage c'est vite fait si il sy mettent ts et le pire c'est que sa mere l'enmene lui chercher son cannabis et lui paie qnd il peu pas et ceux mm sa soeur

Par **s42**, le **22/01/2011 à 15:14**

je veux proteger ma fille de 2 ans contre ces gens la je suis tte seul face a une tribu decider a me faire perdre pied en m'atteignant par mon point faible ma fille...

Par **Layna**, le **22/01/2011 à 15:22**

Dans ce cas,faudra que l'avocat qui vous défends demande une enquête sociale.

Par **Laure11**, le **22/01/2011 à 16:58**

[citation]**Déjà il faut faire une main courante** [/citation]

Une main-courante ne sert strictement à rien.

Déposez une plainte en courrier recommandé AR directement au Procureur pour abandon du domicile conjugal.

Il est inutile de passer par la gendarmerie, ils ne prendront pas la plainte...

Par **s42**, le **22/01/2011 à 17:24**

merci de tous vos conseils je suis déjà un peu rassuré et connais un peu mieux mes droits...
je suis dans un complet trou noir tant que j'ai pas vu l'avocat et tant que ce procès n'est pas
le jour où je cesserai de me poser des questions sera le jour où j'aurai mis mon enfant en
sécurité

Par **Domil**, le **22/01/2011 à 21:28**

[citation]Déjà il faut faire une main courante pour déclarer qu'il a quitté le domicile conjugal de
façon à ce qu'il ne puisse pas dire que vous l'avez mis dehors. [/citation]

non. La main courante ne peut pas prouver qu'elle ne l'a pas mis dehors. La main courante
prouvera que tel jour, à telle heure, elle a prétendu qu'il a quitté le domicile. Si lui dit que c'est
faux, balle au centre.

Une main courante n'a aucune valeur légale autre que dater une déclaration non vérifiée et
non contradictoire.

[citation]Déposez une plainte en courrier recommandé AR directement au Procureur pour
abandon du domicile conjugal. [/citation]

Qui ira, au mieux, à la poubelle

[fluo]Ce n'est pas un délit, de quitter le domicile conjugal[/fluo], cette plainte serait abusive et
pourrait avoir de suites contre celui qui ferait ce que vous conseillez.

Elle a un avocat, donc [fluo]elle ne fait RIEN sans en référer à son avocat[/fluo], pour éviter
que ça se retourne contre elle dans le divorce et tout ce qui concerne l'enfant !!!!!

Par **s42**, le **24/01/2011 à 16:44**

C TRES URGENT

étant donné l'état de mon mari même sous traitement de substitution qui est de la

methadonne peut il avoir le droit de me demander ma fille ts les samedi du moi de fevrier et ceux a partir du 29 janvier et une fois passer le moi de fevrier, un week end sur deux puis la moitié des vacances scolaire de plus de cinq jours... sachant que il est sous methadonne et fumme le cannabis et que il n'a pas le permis de conduire et que sse sera l'un de ces parents qui viendra chercher ma fille si cela est accorder....et de plus je ne sai po sil a repris d ela drogue tel qu leroine ayant tte ces preuve a sa dependance peut il faire ceci et comment doit je contrer sa car c'est impossible que je lui laisse un bebe de 2 ans et ceux mm s'il ya ces parent car apres ts ts ces pas a eux de la garder mais a sont propre pere

Par **Laure11**, le **24/01/2011 à 18:11**

Lorsque votre mari a la garde de ses enfants, il peut très bien les emmener pendant la garde à ses parents. Lorsqu'il a les enfants, il peut faire ce qu'il veut.

Par **s42**, le **24/01/2011 à 20:18**

JUSTEMENT IL N'A PAS LA GARDE ENCORE

Par **s42**, le **25/01/2011 à 14:48**

je recapitule ma situation je suis actuellement separer depuis environ 1 moi et demi suite a une agression venant de mon mari(coup et blessures)au domicile conjugal devant notre enfants de 21 mois au moment des faits...cette agression a été attestée par lequipe medicale des urgences puis d'un medecin legiste puis suivit d'un depot de plainte... dont le jugement seras prononcé debut avril.... deja qu'est ce qu'il va se passer durant ce procé? sachant que y'avait l'enfant et que le medecins ma mis 6 jours IT?

puis maintenant il me'harcelle pour notre enfants car depuis la date du 24 decembre il ne la pas vue car je ne lui la donne pas pour la simple et unique raison que ce jours la ma fille n'etait pas bien, qu'elle c'est comporter comme un enfant malade et que son papa meme s'il est accompagner des ces propres parents car il vie chez eux est dangeureux pour ma fille parcqu'il est un toxicoman sous traitement methadonne (aux dernieres nouvelles) parce que rien ne me prouve qu'il na pas pris de leroine entre temps et, est consommateurs important de cannabis..(j'ai des papiers attestant sont etat positif a leroine puis metha puis cannabis dattant de mai 2010)

suite a sa je voudrai savoir tous mes droits concernant mon enfant? surtout qu'il me demande une garde pour ts les samedi du moi de fevrier 2011 et par la suite un week end sur 2 pui la moitié des vacances...

c'est un homme qui n'est pas vehiculer se deplace en scooter ou ces parents ...

je veux connaitre tte les possibiliter pour proteger ma fille jusqu'au proces de la garde ainsi que apres ce proces cr il va contester....

moi je ne suis pas contre qu'il ce rencontre pere et file mais en lieu sur et surveiller avant le proces et apres?? sa demande d'un week end sur deux je ne l'accepterai que si seulement il a des prise de sang qui prouve qu'il est negatif a leroine et au cannabis sous surveillance regulier

et improviser.

qu'est ce qu'il va se passer?

je veux tous connaitre sur mes possibiliter de proteger ma fille actuellemnt de 2 ans?

de plus je tien a signaler qu'il a deja eu un actes agressif en vers l'enfant et qu'il la fait tomber
dont une devant temoins tellemnt que sont etat ne permet po davoir un enfant ds les bras...